

Messieurs les membres du bureau de la Ligue de Football du Grand Est,

Dans le cadre du projet de création d'une Ligue d'Alsace de Football, par scission avec la Ligue du Grand Est de Football, nous avons procédé à une analyse de la méthode et des conséquences, dans leurs grandes masses, de cette opération.

**Sur les aspects financiers**, la scission envisagée nécessite la prise en compte de 2 éléments

- **D'une part, le chiffrage des fonds propres (« réserves associatives ») qui devront être transmis à la ligue d'Alsace** et ce, en application d'un schéma de raisonnement classique en secteur associatif et au demeurant strictement identique à celui retenu lors de l'opération d'apport du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Le montant des fonds propres à transmettre ressortent à environ **200 à 300 K€**, correspondants aux apports réalisés en 2016 par la ligue d'Alsace, majorés des résultats cumulés réalisés pour la période de juillet 2016 à juin 2023 (données à parfaire au terme de l'exercice comptable en cours), en l'absence par ailleurs d'actif immobilier apporté dans le cadre de l'opération.
- **D'autre part, le chiffrage de l'impact prévisionnel et durable de l'opération à moyen terme sur les comptes de la Ligue Grand Est, à raison des recettes et des dépenses qui seraient transférées à partir du 1 juillet 2025.** A date, un impact annuel défavorable sur la prochaine saison 2024/2025 pour la Ligue Grand Est évoqué pour un montant de l'ordre de **200 à 300 K€ (à parfaire selon les discussions, les questions liées aux transferts des salariés et les données comptables des exercices 2023/2024 et 2024/2025).**

En pratique, les recettes d'exploitation transmises (dont une part prépondérante est établie au poids des pratiquants et des clubs des territoires) sont prévues supérieures aux dépenses directes qui seront transférées (dépenses de personnel et charges externes relatives aux différents pôles). L'impact défavorable étant pour partie lié à des charges de structures non transférables et qui ne sont pas imputées de ce fait dans le calcul.

Dans le cadre d'opérations similaires en secteur non marchand et au regard d'une part à la difficulté pour la ligue à trouver des recettes nouvelles et pérennes pour combler cette perte prévisible (sauf à augmenter significativement les appels de fonds aux clubs) et, d'autre part, au regard du résultat comptable moyen dégagé par la ligue sur ces derniers exercices (moins de 100 K€/an depuis l'unification des Ligues en 2016, l'indemnisation de ce préjudice strictement économique serait à établir sur un horizon moyen terme de 5 à 7 ans.

Il s'agit là d'une estimation strictement économique qui peut évoluer en fonction des décisions politiques, fédérales et collectives des entités parties prenantes à l'opération.

**Sur les aspects liés aux ressources humaines**, c'est-à-dire les salariés, l'opération s'analysant en un transfert d'activité au sens de l'article L.1224-1 du code du travail, il en résulte que les salariés actuellement affectés aux activités qui seront reprises par la future Ligue d'Alsace verront en principe leur contrat de travail automatiquement transféré en tout ou partie.

Toutefois, ce principe pourra s'avérer complexe à mettre en œuvre dans certaines situations, à la fois sur le plan juridique et sur le plan humain. Aussi, pour assurer une bonne gestion humaine de cette opération, des négociations tripartites, en particulier pour les salariés dont l'activité est partagée entre la Ligue Grand Est et la future Ligue d'Alsace, seront probablement à envisager. Ces négociations pourront impacter la répartition des charges telle que présentée ci-dessus, notamment si des ruptures doivent être mises en œuvre.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 13 mars 2024

**Florent DOUSSET**  
Avocat associé  
Cabinet ELLIPSE AVOCATS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Dousset", written over a light blue horizontal line.

**Jean-Christophe CARREL**  
Commissaire aux comptes – Expert-Comptable  
Cabinet ACTICONSEIL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Christophe Carrel", written over a light blue horizontal line.